

Image not found or type unknown



Installation de la ligne telephonique par le proprietaire

Par **gremaste**, le **27/11/2009** à **18:02**

Bonjour,
Depuis la mi octobre,j'ai loué une maison qui venait d'être construite.Lors de l'état des lieux nous avons remarqués qu'il y avait des prises téléphonique mais nous ignorions que le branchement n'avait pas été effectuer.Depuis bientot 2 mois nous sommes sans téléphone.Comme nous lui payons un loyer,je voudrai savoir si il a l'obligation d'installer la ligne telephonique et quels sont les eventuels recours pour qu'il nous installe la ligne dans les delais les plus brefs.
merci